



Amiens, le 23 février 2017

Communiqué de presse

## Elections municipales complémentaires

### Commune de JUMEL



Par arrêté préfectoral du 6 février 2017, les électrices et électeurs de la commune de JUMEL sont convoqués le 19 mars 2017 (et le dimanche suivant en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

**RAPPEL** : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire.

Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

**L'enregistrement des candidatures** s'effectue à la sous-préfecture de Montdidier, sise 7 rue Jean Dupuy, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1<sup>er</sup> tour :

- vendredi 24 février 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- lundi 27 février 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 28 février 2017 de 9h à 13h et de 14h à 16h30,
- jeudi 2 mars 2016 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour :

- Lundi 20 mars 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- Mardi 21 mars 2017 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture de Montdidier :  
( 03.22.98.30.30 – [sp-montdidier@somme.gouv.fr](mailto:sp-montdidier@somme.gouv.fr)).